

TARIFS restauration scolaire et périscolaire 2019 - 2020

Taux moyens de participation des familles résident sur le territoire M2A par tranches de revenus (+ enfants scolarisés en classe ULIS)		
Revenu	Participation moyenne par heure d'animation	Coût du repas
0€ à 500€	0,28€ tarif plancher	3,70 €
500€ à 1000€	0,42 €	
1000€ à 1500€	0,71 €	
1500€ à 2000€	0,99 €	
2000€ à 2500€	1,27 €	
2500€ à 3000€	1,56 €	
3000€ à 3500€	1,84 €	
3500€ à 4000€	2,12 €	
4000€ à 4500€	2,41 €	
4500€ à 5000€	2,69 €	
5000€ à 5500€	2,97 €	
5500€ à 6000€	3,26 €	
+ de 6000€	4,08€ tarif plafond	

Tarifs pour les familles résident hors territoire M2A	
Participation moyenne par heure d'animation	5,00 €
Coût du repas	4,85 €

Carte de membre annuelle : 11€

Les tarifs seront calculés en fonction du revenu des familles et de leur composition.

Nombre de parts	
Couple ou parent isolé	2 parts
Couple ou parent isolé avec 1 enfant	2,5 parts
Couple ou parent isolé avec 2 enfants	3 parts
Couple ou parent isolé avec 3 enfants	4 parts
Par enfant supplémentaire	0,5 part
Majoration d'une 1/2 part pour un enfant handicapé	

La formule suivante sera calculée pour obtenir le taux d'effort de chaque famille :

$$\text{Taux d'effort} = 13\% / \text{nombre de parts} = \dots\%$$

Le tarif horaire est calculé en multipliant le revenu imposable mensuel par le taux d'effort divisé le tout par 76,5 (nombres d'heures maximal d'accueil possible dans un mois)

$$\text{Tarif horaire} = \text{revenu mensuel} * \text{taux d'effort} / 76,5$$



